



La Seyne, le 24 mars 2020,

Madame Sandra Torres
Conseillère municipale
Conseillère régionale

Madame la Conseillère,

J'ai bien pris connaissance de votre *lettre ouverte* à propos du Covid-19.

Rassurez-vous, la *cellule de crise* est en place depuis le premier jour, le 16 mars, dès 8 heures 30. Elle est placée sous mon autorité et pilotée par le directeur général des services et fonctionne en permanence, en lien avec celle de la métropole et les autorités préfectorales et sanitaires.

Il n'est pas possible, parce que c'est de bon sens en matière de prévention sanitaire et parce que l'État fixe les règles en matière de proximité des personnes, d'y associer un trop grand nombre de participants. Nous travaillons d'ailleurs essentiellement à distance, par Internet, téléphone et audioconférence, limitant au maximum les contacts directs conformément aux instructions reçues, même si quelques coordonnateurs se relaient à la mairie autour de la direction. Il n'est pas prévu que, hormis pour ceux dont les délégations le rendent nécessaire, et en fonction des besoins, les élus, majoritaires comme minoritaires, y prennent part. Ils sont, comme tout citoyen, astreints au respect des obligations de confinement à domicile édictées par le gouvernement.

Toutes les mesures réclamées par l'État sont mises en œuvre à La Seyne, ayant même, pour certaines, été anticipées à l'initiative communale.

PÉRENNITÉ ADAPTÉE DU SERVICE PUBLIC TERRITORIAL

Seuls les services communaux devant obligatoirement être ouverts le sont, et uniquement pour les démarches urgentes ne pouvant être différées (déclarations de naissances, de décès, etc.), sur rendez-vous à prendre au numéro d'appel central de la mairie (04.94.06.95.00).



Les services, essentiellement métropolitains, nécessaires à la vie quotidienne (collecte des déchets, propreté urbaine, gestion des bâtiments et espaces publics, espaces verts, éclairage public, eau, assainissement, transports collectifs, etc.) fonctionnent aussi normalement que possible, certains cadres et agents étant au travail avec des mesures de protection adaptées et d'autres étant soumis à une organisation par astreinte à domicile les rendant mobilisables en tant que de besoin et en temps réel. Il faut aussi savoir que certains agents bénéficient, pour les raisons prévues par la loi, d'*autorisations spéciales d'absences* dûment accordées lorsqu'ils y ont droit. Les habitants sont informés qu'ils doivent différer leurs demandes de services lorsque ceux-ci ne revêtent pas un caractère d'urgence : ainsi, par exemple, en cette période où l'inactivité forcée incite aux travaux ménagers, aux rangements et entretiens des maisons et jardins, il a été demandé de ne pas sortir sur la voie publique trop d'encombrants et de déchets verts, la société en charge de leur enlèvement fonctionnant à personnel réduit.

D'autres services communaux indispensables sont assurés avec les précautions d'usage, sous la direction de la *cellule de crise*. À titre d'exemples :

- pour permettre à leurs parents d'exercer leurs difficiles missions, les enfants des personnels de santé (au sens très large) sont accueillis dans les crèches, dans les écoles maternelles et élémentaires, et dans les temps périscolaires du matin, de l'interclasse de midi, du soir, tous les jours de la semaine (et ce sera également possible, si besoin, les week-ends), et le mercredi ouvert par la caisse des écoles dans le cadre de centres de loisirs ;
- le *centre communal d'action sociale* poursuit ses missions en les ayant adaptées pour les mettre en conformité avec les règles imposées par l'État, à savoir ses deux *résidences-autonomie* (ex *foyers résidences*) de personnes âgées valides qui ont été placée en « *plan bleu* » (voir détails ci-dessous **note 1**), les services d'*aides ménagères* et de *portage des repas à domicile* pour les personnes âgées ou handicapées, les *aides sociales* aux personnes en difficulté, le *CLIC* pour les personnes n'ayant pas de service de maintien à domicile (à ce jour 454 bénéficiaires) et pour les seniors ou leur entourage avec la mise en place d'un service téléphonique accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30 (04 94 06 97 04 – Courriel clic@la-seyne.fr), suivi quotidien des personnes vulnérables par un système d'inscription sur un registre s'apparentant à celui décliné à l'occasion des épisodes de canicule, etc ;
- l'*office de l'habitat* « *Terres du Sud Habitat* » a adopté un dispositif similaire aux services communaux permettant d'assurer les mesures de précaution de ses agents tout en répondant aux besoins d'interventions urgentes sur le bâti et les espaces extérieurs des résidences de logement social ;
- et, naturellement, la *police municipale*, qui, après une brève phase « *pédagogique* » sans sanction, effectuée jour et nuit, en complémentarité ou en coopération avec la *police nationale*, l'*office national des forêts* et le *conservatoire du littoral* pour les espaces forestiers désormais interdits d'accès, des contrôles en tous lieux de la ville pour contraindre nos concitoyens au respect des règles de confinement à domicile décidées par l'État ; le nombre d'amendes double malheureusement chaque jour...



MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS SPÉCIFIQUES AU REGARD DE LA PÉRIODE

La *cellule de crise* a par ailleurs organisé et promu un certain nombre de dispositifs répondant aux besoins particuliers découlant de la situation sanitaire exceptionnelle :

- mise en place, en coopération avec la *communauté professionnelle territoriale de santé* de La Seyne et l'ouest toulonnais, d'un *centre de consultation Covid-19* ouvert à toutes les personnes en ayant besoin, tous les jours de 14 heures à 18 heures (et susceptible d'être ouvert aussi les week-ends, si besoin), afin de libérer les médecins de ville et d'anticiper un possible, voire probable, engorgement des services d'urgence hospitaliers ; seul dispositif de ce type de l'aire toulonnaise, il fonctionne dans des locaux communaux mis à disposition, ainsi que du matériel de santé également procuré par la commune avec une quinzaine de médecins volontaires (nombre pouvant potentiellement être porté à une cinquantaine) ; contact : ancienne école Amable-Mabily – 27, avenue Henri Petin – 06 70 74 31 35

- recensement des matériels et produits sanitaires disponibles (gel hydroalcoolique, masques, lingettes, etc.) et mise à disposition de surplus non indispensables aux personnels communaux de l'*Agence régionale de santé*, du *centre de consultation Covid-19*, de l'*Association des infirmiers et infirmières libéraux*, et de la *fédération de sauvetage et secourisme* appelée à intervenir en appui auprès des établissements accueillant des personnes âgées (voir détails ci-dessous **note 2**) ;

- mise en place, en partenariat avec la structure spécialisée *AVEF (association vivre en famille)*, d'une écoute psychologique par téléphone pour les personnes malades et leur entourage, mais aussi pour les personnes inquiètes ou angoissées par le contexte de risque sanitaire ou par la situation de confinement et d'isolement ;

- jusqu'à leur interdiction par le gouvernement ce 24 mars, ouverture des *marchés forains alimentaires* pour répondre à la demande du ministère de l'Agriculture, avec une organisation adaptée garantissant les « *gestes barrières* » préconisés ;

- publication et mise à jour quotidienne sur les supports Internet de la commune de la *liste des commerces de proximité* autorisés ouverts à La Seyne, avec les adresses et horaires d'ouverture ;

- sollicitation des commerces de proximité pour qu'ils acceptent de remettre les *attestations de déplacement dérogatoire* aux personnes ne disposant pas d'ordinateur ou d'imprimante, ou ne sachant lire et écrire ; ce service est également disponible au siège de la police municipale ;

- incitation des Seynois par tous supports de communication à s'impliquer dans le dispositif porté par l'association nationale *Voisins solidaires* (<http://www.voisinssolidaires.fr/>) ;

- connaissant le fort potentiel d'engagement associatif de La Seyne, et considérant que proposer des missions permettrait de structurer l'aide que beaucoup de personnes souhaitent apporter, incitation dès le 24 mars de toutes les associations seynoises à relayer et s'impliquer dans le dispositif de « *réserve civique* » mis en place la veille par l'État ; il est en effet possible, en respectant les mesures gouvernementales et les « *gestes barrières* » de venir en aide aux personnes les plus en difficulté (sociale, sanitaire ou financière ...) ; pour cela, le gouvernement



a mis en place une plateforme d'entraide permettant aux structures publiques ou associatives de proposer des missions ou répondre à des besoins, qui sont regroupés sous 4 items (aide alimentaire et d'urgence, garde exceptionnelle d'enfants, lien avec les personnes fragiles isolées, solidarité de proximité) - adresse de la plateforme : <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/> - le *service communal de la vie associative* est mobilisé par la *cellule de crise* pour coordonner et aider : vicassociative@la-seyne.fr

- malgré la fermeture des bibliothèques et médiathèques municipales, mise en place depuis le 17 mars de dispositifs alternatifs permettant une activité culturelle à domicile (voir détails ci-dessous **note 3**) ;

- depuis le 22 mars, afin de permettre aux personnes actives de mieux vivre leur confinement, les éducateurs sportifs de la mairie proposent chaque jour sur la page Facebook *La Seyne Sport* des exercices physiques à effectuer à domicile ;

- et, naturellement, mise en place d'un dispositif particulier d'information des citoyens : des communiqués sont diffusés à la presse chaque fois que nécessaire, le site Internet *leseynois.fr* donne toutes informations utiles en temps réel, le site Internet officiel *la-seyne.fr* ouvre sa page de garde sur les informations mises à jour en permanence par le gouvernement (avec notamment le *numéro vert* qui est national, justifiant qu'il n'est pas nécessaire de disposer d'un numéro local spécifique), le maire s'adresse régulièrement aux citoyens par des vidéos mises en ligne, les réseaux sociaux de la commune véhiculent les mêmes informations, et un système de haut-parleurs installés sur la plage des Sablettes et sur un véhicule circulant en ville rappelle les interdictions et sanctions (en cours de mise en place).

Je pense avoir répondu à vos inquiétudes, interrogations et demandes, dont le caractère public via une *lettre ouverte* me permet d'apporter également, en retour, ces éléments d'information au plus grand nombre. Je vous remercie de votre initiative, vous félicite de l'intérêt que vous portez au bien-être de nos concitoyens, et je demeure naturellement à votre disposition pour tout complément d'information.

Veillez agréer, madame la Conseillère, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Marc Vuillemot
Maire de La Seyne-sur-Mer
Vice-Président de Toulon Provence Méditerranée



Note 1 : Concernant les *résidences-autonomie* de La Seyne, les visites extérieures ont été suspendues depuis déjà le 10 mars, seules sont maintenues celles des intervenants médicaux, paramédicaux et service d'aide à domicile. Il leur est cependant impérativement demandé de porter un masque et de renseigner le registre de visite mis en place à l'entrée ainsi que de se frictionner les mains au gel hydroalcoolique, sous peine de se voir refuser l'accès à la structure. Trois familles conservent exceptionnellement le droit de visite puisqu'intervenant en lieu et place des services de maintien à domicile (également soumises aux mêmes obligations : masque, registre, gel). Toutes les activités relatives au forfait autonomie ont été annulées la semaine dernière. Toutes les sorties et animations ont également été suspendues et les animatrices repositionnées sur d'autres tâches (notamment d'accueil du public extérieur). Depuis 15 jours, les mobiliers, points de contacts, rampes d'escaliers, etc, sont désinfectés deux fois par jour, l'ascenseur (parois, boutons, rampes) l'est toutes les heures et les résidents sont confinés en chambre depuis ce matin. Les repas leur seront portés par les agents polyvalents de la structure préalablement équipés de masques, via des plateaux en plastique lavables commandés pour l'occasion. Il est également fortement déconseillé aux résidents de sortir et/ou de se rendre visite les uns les autres. Des denrées alimentaires sèches ont été commandées afin de pouvoir confectionner environ trois semaines de repas supplémentaires si d'aventure les fournisseurs cessaient d'assurer les livraisons. Une webcam par structure a enfin été commandée afin de permettre à ceux qui le souhaitent de conserver le contact visuel avec leurs proches. Celles-ci seront installées sur les postes des animatrices.

Note 2 : La presque totalité des résidents (environ 30) du *foyer Jean-Bartolini* a besoin d'un soutien psychologique. Certaines personnes étant atteintes de troubles psychiatriques légers, la gestion de leurs déplacements au quotidien est un casse-tête (au moins 6 personnes). Le plus urgent a été d'intervenir sur cette structure pour soulager les résidents et les personnels (38 résidents et 13 personnels). Le besoin principal est le suivant : arriver à faire prendre conscience aux réfractaires que la situation est plus critique que ce qu'ils pensent et qu'ils doivent absolument comprendre que les sorties doivent être drastiquement réduites. Deuxièmement, les personnels sont, pour certains d'entre eux, inquiets de la situation. Il y a également un travail à effectuer de ce côté-là. Troisièmement, un grand nombre de résidents s'inquiète de cet isolement et le vit avec angoisse et une certaine solitude, même si les personnels se démènent chaque jour pour leur rendre visite. Prendre contact avec eux et les rassurer sur l'avenir proche (bien que celui-ci soit encore très flou) les aiderait grandement. Au *foyer Ambroise-Croizat*, le confinement se passe plus sereinement. Les résidents ont pris la mesure de l'événement et la plupart d'entre eux ne sortent plus du tout (56 personnes et 16 personnels). Ceci étant, rassurer les agents en poste sur les conduites à tenir en cas d'apparition du virus sur la structure a semblé judicieux. Conseiller, à ceux qui sortent faire des courses, de dîner plutôt sur la structure serait également profitable à tout le monde. C'est pour cela qu'a été mobilisée la *fédération française de secourisme et sauvetage (FF2S)* dans le cadre de l'inquiétude nationale auprès de nos résidences autonomes sur les points suivants : dépression, solitude, tentative de suicide. Les missions consistent à pratiquer des visites dans chaque appartement (à peu près 100) : assistance psychologique, premiers soins, contact avec le centre de consultation Covis-19 et le 15 pour signaler des symptômes ou un état psychologique inquiétant, **soutien psychologique et moral** du personnel en place.

Note 3 : L'accueil physique et téléphonique de vos médiathèques, les tournées du bibliobus, le portage à domicile et toutes les animations sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les bibliothécaires continuent à répondre via les adresses mail des médiathèques et les réseaux sociaux, et à recenser pour les diffuser les « *bons plans culturels* », d'activité ou de formation durant la période de confinement. Tous les prêts réalisés depuis 2020 ont été prolongés jusqu'au 15 avril 2020), ils le seront de nouveau si les mesures l'exigent. Les accès aux ressources en ligne *Music Me* et *Skilleos* sont illimités. Enfin, le service propose tous les jours des nouveautés en ligne sur le Facebook « Bibliothèque de la Seyne » et <https://bibliotheques.la-seyne.fr>

